

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Daniel BIROU, Maire de la commune de PARDIES, certifie :

➤ avoir fait afficher le 02 août 2021, dans la forme ordinaire:

- l'arrêté portant **ouverture de l'enquête publique** relative au projet de la première modification du Plan Local d'Urbanisme de Pardies **à la Mairie**, sise 7 rue Henri IV 64150 PARDIES,

➤ avoir fait afficher le 09 août 2021, dans la forme ordinaire:

- l'avis au public portant ouverture de l'enquête publique sur le projet de première modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de PARDIES.

➔ à la Mairie de Pardies, ainsi que sur les emplacements suivants :

- Panneaux affichage extérieurs mairie
- **Site de la Communauté de Communes Lacq Orthez**, sis Rond-Point des Chênes à MOURENX
- **Sur le site du projet** (terrain se situant à l'intersection rue Charles Moureu et Chemin Loungagne).

➤ avoir fait publier l'avis d'enquête publique dans la presse

- faisant connaître l'ouverture de l'enquête 15 jours au moins avant le début de celle-ci soit le 13 août 2021, dans les journaux locaux la République des Pyrénées et le Sud-Ouest

➤ avoir fait mettre en ligne, le 05 août 2021, sur le site Internet de la ville de Pardies :

- les deux documents sus visés

Pour faire valoir ce que de droit,

Pardies, le 25 août 2021

Le Maire,



B. R. Tusaer
[Signature]